

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 06/08/2026

VOI.26.00.A02410

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE DE LA VIEILLE MONNAIE, RUE ERNEST RENAN, RUE DU CINGLE et RUE
DU CHAPITRE

Le Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route
Vu l'arrêté municipal DAG.26.00.A19 du 1er avril 2026 qui donne délégation à M. Cédric VOIRIN
Vu la demande de l'entreprise PARENTE
Considérant que des travaux démolitions rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers RUE DE LA VIEILLE MONNAIE, RUE ERNEST RENAN, RUE DU CINGLE et RUE DU CHAPITRE

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 31/08/2026 et jusqu'au 09/10/2026, lors de phases de livraisons et d'enlèvement de matériaux, des microcoupures de circulation de moins de 3 minutes instaurées par des signaleurs seront instaurées, :

- RUE DE LA VIEILLE MONNAIE à son intersection avec la RUE RONCHAUX et la RUE MEGEVAND
- RUE DE LA VIEILLE MONNAIE
- RUE ERNEST RENAN au droit de la RUE DE LA VIEILLE MONNAIE
- RUE DU CINGLE au droit de la RUE DE LA VIEILLE MONNAIE
- RUE DU CHAPITRE

Le véhicule de l'entreprise sera autorisé à transiter à contre-sens sous accompagnement de signaleurs RUE DE LA VIEILLE MONNAIE et RUE DU CHAPITRE

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 06 AOUT 2026

Pour le Maire,
Par délégation,

Cédric VOIRIN
Le Chef du Service Exploitation du Domaine Public

